



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 3 avril 2017**

Sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire,
Étaient présents : Mrs Bellali, Douarre, Goujon, Legrand, Mathieu, Resende Marquès, Torchet, Mmes Cousin, Deseine, Guigard, Tcherkès.

Absents excusés : Mrs Jean (procuration à Mr Mathieu), Pratico (procuration à Mr Douarre), Piquenet (procuration à Mr Bellali).

Secrétaire de séance : Mr Resende Marquès Manu.

☆☆☆☆☆

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité :**

- **A PRIS** note des prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie :

- **n°01/2017 du 01/03/2017** – Contrat de maintenance CHORUS PRO logiciel JVS-MAIRISTEM pour une durée de 4 ans.
- **n°02/2017 du 02/03/2017** – contrat maintenance logiciels métier JVS-MAIRISTEM annulation répartition financière entre la commune et le SIEL avec effet au 01/01/2018.
- **n°03/2017 du 16/03/2017** – Attribution de location du logement communal 7 rue du château à Madame Alison BERJOT.

- **A APPROUVÉ** les comptes de gestion et **VOTÉ** les comptes administratifs 2016 avec les résultats cumulés suivants :

1°) budget communal

- **FONCTIONNEMENT** : + 251 692,47 €
- **INVESTISSEMENT** : + 119 706,41 €

2°) budget annexe de la salle communale

- **FONCTIONNEMENT** : + 20 695,14 €
- **INVESTISSEMENT** : + 42 931,61 €

- **A AFFECTÉ** les résultats 2016 comme suit :

- Budget communal :
110 703,18 € : affectation en investissement
140 989,29 € : report de l'excédent en fonctionnement.

- **A VOTÉ** le budget communal 2016 équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de :

FONCTIONNEMENT	566 891,43 €
INVESTISSEMENT	1 537 218,63 €

- **A RECONDUIT sans augmentation** les taux d'imposition depuis 2015, à savoir :

TAXE HABITATION :	7,13 %
FONCIER BATI :	15,08 %
FONCIER NON BATI :	42,69 %

- **A CRÉÉ** 1 poste de 4^{ème} Adjoint au Maire qui sera chargé des finances communales.
- **A ÉLU** Madame Catherine DESEINE, 4^{ème} Adjoint au Maire par 15 voix sur 15.
- **A FIXÉ**, le taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints en fonction des barèmes établis par Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et sur proposition du Maire, comme suit :
 - Maire : 43,60 % du barème de référence des Maires
 - Adjoints : 100,00 % du barème de référence des Adjoints.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à certifier les abandons de parcelles pour les délaissés de voirie au profit de la commune rue des écants et de manière générale à titre permanent pour l'aménagement de trottoirs ou de stationnements.
- **A MIS** en conformité le régime indemnitaire existant du personnel communal en fonction des nouveaux textes en vigueur.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention confiant l'instruction des autorisations du sol à la GPSEO.
- **A PRIS ACTE** de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- **A SOLLICITÉ** auprès du Procureur de la République l'autorisation de changer le lieu de célébration des mariages, à titre permanent, à l'espace socio culturel situé 4 rue du château à Auffreville-Brasseuil.
- **A DÉTERMINÉ** les modalités de publicité et de mise en concurrence concernant les marchés de travaux passés selon la procédure adaptée, avec effet immédiat.
- **A MAINTENU** les tarifs municipaux de cantine, garderie, temps aménagés périscolaires, concessions de cimetière et **A RÉACTUALISÉ** de 5 % (par voix 9 pour – 3 abstentions – 3 contre) les tarifs de location de la salle communale.
- **A MODIFIÉ** le tableau des effectifs du personnel communal.

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la demande de Madame Mina de bénéficier d'une autorisation d'entrée sur sa propriété par la rue des écants alors que les terrains sont privés et inscrits sur le Plan Local d'Urbanisme en réserve d'équipements publics pour une création uniquement de stationnements. Le Conseil Municipal a donc émis un avis défavorable (14 voix contre et 1 abstention) à cette demande puisque les négociations sont en cours pour le compte de la communauté urbaine.
- de la demande d'un administré pour la mise en place de jardins partagés. Monsieur Goujon s'est proposé pour se charger d'étudier ce projet.